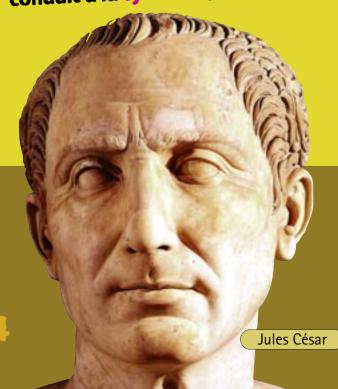
Auteurs Organisation Chobaz Pierre-Louis, EPAI, Fribourg Drouin Françoise, CEPTA, Genève Follonier Claude-Gisèle, CFPS, Sion Folly Pascal, EPAI, Fribourg Fornerod Marie-Pierre, EPCA, Aigle Grandmousin Christiane, EP, Martigny Guenat Graciella, EPCL, Lausanne Ingold Marie-France, CPMB, Colombier Martin Philippe, EPSIC, Lausanne Das Plus an Ausdauer für di SWISS MADE. SINCE 1924 Crédit des illustrations: © NK Éditions, Lonay – sauf celles mentionnées ci © Agence Roger - Viollet, Paris: pp. 4, 5 ht, 5 m © Chancellerie fédérale, Berne: p. 9 © Droits réservés: p. 5 b Conception et réalisation: NK Éditions, Lonay © LEP Éditions Loisirs et Pédagogie SA, 2004 © LEP Editions Coisins et l'édage 9 ISBN 978-2-606-01828-3 LEP 920206 B1 Imprimé en Suisse 11019 1PCL

L'État totalitaire...

- Dans son pays, chacun de ces hommes a détenu la totalité du pouvoir. C'est-à-dire qu'il a dirigé le pays à lui tout seul (la police et l'armée lui étant fidèles).
- > Il a imposé ses propres lois par la force et jugé ceux qui lui désobéirent.
- Les votations et les élections libres n'existèrent pas.
- > Les opposants furent emprisonnés, torturés et / ou tués.
- > Ce type de régime politique a toujours conduit à la tyrannie pour le peuple.





... et l'État démocratiq

Dans l'idéal, le pouvoir politique d'un pays est séparé en trois groupes:

- 1 des citoyens qui décident les lois, ils parlent; c'est le Parlement, le pouvoir législatif.
- 2 des citoyens qui font appliquer les lois du Parlement, ils exécutent les lois; c'est le gouvernement, le pouvoir exécutif.
- des citoyens qui font respecter les lois, ils rendent la justice; c'est le pouvoir judiciaire. (En latin, jus veut dire le droit.)

En Suisse, on retrouve ces trois pouvoirs séparés pour

- la Confédération,
- les 26 cantons et demi-cantons,
- la majorité des communes.

Confédération - canton - commune C'est le peuple (en grec : demos) qui détient le pouvoir dans notre démocratie.

> L'autorité suprême, celle qui est audessus des autres, est le Parlement.

Le Parlement, formé du Conseil national (200 élus) et du Conseil des États (46 élus), est aussi nommé Assemblée fédérale ou Chambres fédérales.

Le Parlement élit et contrôle le pouvoir exécutif (7 Conseillers fédéraux) et le pouvoir judiciaire (38 juges fédéraux).

Notre État démocratique

- Recherchez le nombre et le nom des conseillers nationaux et conseillers aux États de votre canton.
- Chemin d'accès à ces informations sur l'internet:

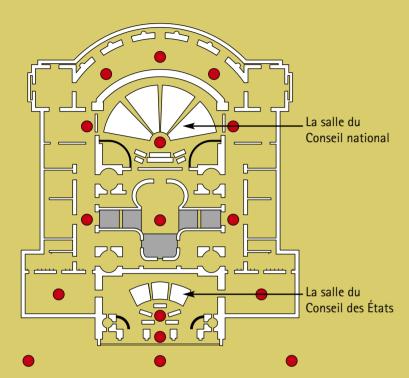
 www.admin.ch

Comment naît une loi?

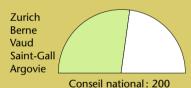
Chemin d'accès à ces informations sur l'internet:
www.juniorparl.ch

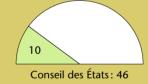
Pour la discussion de groupe, relevez des mots-clés et les mots que vous ne connaissez pas pour en chercher la définition dans le dictionnaire (ou pour interroger votre formateur!).

Notre pouvoir législatif fédéral: un parlement bicaméral



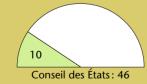
Députation des 5 cantons les plus peuplés





Députation de 5 cantons peu peuplés

Appenzell Unterwald Glaris Jura Uri Conseil national: 200



Une loi n'est acceptée que lorsque les 2 chambres disent «oui». Savez-vous pourquoi?

Confédération - canton - commune

Notre pouvoir exécutif fédéral

Le Conseil fédéral (notre pouvoir exécutif):

Recherchez et inscrivez les noms des 7 membres du Conseil fédéral.

- Vice-président(e)
- Président(e) de la Confédération

Chancelier(ère) de la Confédération:

Que fait l'Assemblée fédérale?

Quand les 2 chambres siègent séparément

- Elles élaborent et votent
- Elles discutent les comptes et les budgets Elles ratifient les traités internationaux

Quand les 2 chambres siègent ensemble Elles élisent:

le pouvoir

llers

le pouvoir